Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20261105-2026_11_05_11-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq novembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle polyvalente de Goulien, sur convocations qui leur ont été adressées par le Président le dix-neuf et vingt-neuf octobre deux mille vingt-six, la première portant spécifiquement sur le point relatif à la délégation de service public.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Sandrine PAUL, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS, Michel VAN PRAET ;

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE, Nadine KERSAUDY ;

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU, Patrick LE DREAU ;

GOULIEN : Henri GOARDON ;

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON ;

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER ;

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF LE BOZEC ;

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU ;

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES ;

Absent(e)s :

PLOUHINEC : Solène JULIEN LE MAO (procuration à Isabelle PALUD) ; Florian LE BARS (procuration à Yvan MOULLEC) ;

PONT-CROIX : Frédéric TANTER (procuration à Jeanine GUILLOU) ;

Assistait également à la séance :
Fabien Bourdon et Emmanuelle Pothain, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 28
Nombre d'absents : 3
Nombre de procuration : 3
Nombre de votants : 30

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20261105-2026_11_05_11-DE

2026-11-05-11 Cotisation Finistère Ingénierie Assistance

Monsieur Patrick LE DREAU s'est retiré au moment du vote et n'a pas pris part à celui-ci.

Finistère Ingénierie Assistance (FIA) est un Etablissement Public Administratif (EPA) dont l'objet est d'assurer des missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) essentiellement en phase pré-opérationnelle. Depuis 2014, il met à disposition de ses adhérents l'expertise de ses agents pour accompagner les élus locaux dans le pilotage de leurs projets.

Les services proposés sont multiples :

- Etudes d'opportunité et de faisabilité avec estimation des coûts,
- Assistance à la définition du besoin,
- Conseils méthodologiques et informations sur les points de vigilance,
- Identification des partenaires du projet,
- Informations sur des opérations similaires et mise à profit d'expériences réalisées auprès d'autres collectivités adhérentes,
- Aide à la consultation d'un Maître d'œuvre ou de bureaux d'études.

L'objectif est de faire bénéficier les collectivités d'une ingénierie publique neutre et objective qui permette d'engager sereinement des projets toujours plus complexes dans un contexte fait d'incertitudes. Outil d'aide à la décision, FIA propose donc des prestations intégrées dites aussi « in house ». Il s'agit d'une quasi-régie agissant comme un prolongement des services municipaux ou intercommunaux pour chacun de ses membres. Ceux-ci peuvent ainsi faire appel à ses services sans mise en concurrence.

Le montant de la cotisation s'élève à 0.25 € par habitant DGF pour un EPCI, plafonné à 10 000 €.
Pour l'année 2026 ce montant est de 5 049.25 € (nombre d'habitants DGF : 20197).

Le conseil communautaire est invité à :

Approuve le montant de la cotisation 2026 ;
Autorise le paiement de la cotisation 2026 d'un montant de 5 049.25 euros ;
Autorise le Président à réaliser les démarches afférentes.

Pour copie certifiée conforme,
A Goulien,

Le 5 novembre 2026

Le Président, **Le Secrétaire de séance,**

Yvan MOULLEC Nadine KERSAUDY

Date de mise en ligne : le 12 novembre 2026